en été. Tous les ans, une douzaine de navires viennent débarquer à Honfleur, pour son compte, des chargements de bois considérables en provenance de Suède et de Norvège.

La population est très émotionnée.

ARRESTATION D'UN SATYRE

Paris, 27 mars. — M. Rouffaud, commissaire de police du quartier des Batignolles, a arrêté ce soir, un nommé Bastien Pierron, âgé de soixante-six ans, loueur de voitures, inculpé d'actes honteux, commis sur trois fillettes âgées de onze et douze ans.

Pierron, qui demeurait 17, rue d'Orsel, attirait chez lui les enfants de ses voisins.

C'est sur la plainte d'un de ces derniers, qui ayant trouvé en la possession de sa fille une certaine somme d'argent, confessa l'enfant et parvint à savoir la vérité, qu'une enquête fut ouverte.

Cette enquête fit découvrir à la charge du loueur de voitures, des actes si révoltants, que le commissaire de police n'hésita pas à s'assurer de la personne de Pierron, et ce fut au milieu d'une foule hostile que le coupable fut conduit au commissariat.

Les agents eurent toutes les peines du monde à le protéger contre la fureur des parents indignés qui tentèrent de le lyncher.

Le satyre reçut néanmoins de sérieux horions, et c'est la figure couverte de sang qu'il fut interrogé par M. Rouffaud, auquel il fit du reste des aveux complets.

Il a été envoyé au dépôt.

Assassin et escroc

LES MEFAITS DE BIDAUD

Paris, 27 mars. — Bidaud n'aura pas seulement à répondre devant le jury de l'assassinat du jardinier Leroy, quantité d'autres méfaits lui sont reprochés. Il est vrai qu'il s'en soucie fort peu ; la perspective de la peine capitale ou des travaux forcés à perpétuité le rassurant sur les quelques années de prison que ses vols pourraient lui valoir.

Les exploits de ce meurtrier n'en sont pas moins intéressants à raconter.

Tel celui qui lui a valu d'être confronté, hier, par M. Jolliot, juge d'instruction, avec M. Mauprivé, riche propriétaire habitant Juvisy.

Au commencement de janvier dernier, Bidaud rencontra, dans un train allant de Juvisy à la gare de Lyon, M. Mauprivé. Ce dernier ne connaissait pas Bidaud, mais le meurtrier connaissait le nom et savait la richesse de son compagnon de route.

A Paris, M. Mauprivé se rendit dans un café. Bidaud rentrait peu après dans l'établissement.

Bidaud ne paya rien, mais pendant le repas, après avoir négligemment montré à M. Mauprivé un petit revolver, il pria celui qui devenait son compagnon malgré lui de lui prêter quinze cents francs.

— Mais je n'ai pas cette somme ! de s'écrier M. Mauprivé.

— Ne m'avez-vous pas dit, de reprendre le meurtrier sans se décourager, que vous veniez à Paris pour toucher vos loyers ? Je vais vous suivre : vous me donnerez ce que vous récolterez.

Et sans attendre la réponse, il emboîta le pas au propriétaire, qui venait de régler l'addition.

Le propriétaire se rendit à la Banque de France pour toucher 2.500 francs. Il était en train de compter ses louis et billets, lorsqu'il sentit une main s'abattre sur son épaule. C'était celle de Bidaud, qui l'avait suivi à distance.

— Ah ! on vous y prend, disait l'inculpé, on vous y prend, cachottier de père Mauprivé. Vous allez me prêter à nouveau cent francs.

M. Mauprivé accorda la somme sollicitée.

— Attendez-moi ce soir à la gare, dit Bidaud, je vous rendrai tout.

Le soir, au lieu d'une restitution, ce fut un nouvel emprunt de soixante-douze francs.

Le meurtrier n'a nié aucun de ces faits.

Ingénieux voleurs

UN INSPECTEUR DE POLICE AU POSTE

Paris, 27 mars. — Un incident assez amusant s'est produit ce matin à la Foire aux jambons.

Deux individus nommés Chrétien et Edmond Laurent que surveillaient les inspecteurs de la sûreté Thévenet et Guiet, dérobaient plusieurs kilogs de hure à la devanture d'un charcutier nommé Chavignac. Ils arrêtèrent les voleurs qui s'enfuyaient.

Un des inspecteurs se détacha et vint aviser M. Chavignat du vol dont il venait d'être victime et le pria de l'accompagner au commissariat.

A ce moment, un quidam s'avance et dit au charcutier que le prétendu inspecteur de la sûreté était sûrement un complice de ses voleurs.

Le charcutier appela des gardes républicains et fit appréhender l'inspecteur.

Tout le monde se rendit alors au commissariat de M. Guicheteau. Mais quand M. Chavignac revint il constata avec stupeur que sa boutique avait été complètement dévalisée, argent et marchandises.

On suppose que l'auteur de ce vol n'est autre que l'individu qui était intervenu et avait fait arrêter l'inspecteur de la sûreté.

MORTE SUR LA TOMBE DE SON FILS

Dreux, 27 mars. — Un évènement d'un caractère particulièrement douloureux vient de se produire dans le canton de Senonches.

Cet après-midi, Mme Quilcaille, âgée de cinquante-quatre ans, demeurant à Senonches, se rendait, avec son mari à la Ville-aux-Nonains, pour prier sur la tombe de son fils dont la mort en pleine jeunesse, à l'âge de vingt-deux ans, l'avait très vivement affectée.

L'émotion fut trop forte pour la pauvre femme.

En approchant de la sépulture où dormait à jamais celui qu'elle avait tant aimé, la mère inconsolable étreignit brusquement la main de son mari en lui murmurant d'une voix éteinte : « Je crois que je vais mourir. Dis-moi adieu ! » et s'affaissa.

Tous les soins demeurèrent inutiles ; la malheureuse avait cessé de vivre et de souffrir.

UNE FAMILLE DE SAUVAGES

Une fillette morte de faim et de froid

Limoges, 27 mars. — Les époux Jouhannaud, bien connus de tous les promeneurs limousins, sont des êtres à demi sauvages, qui, coulant une existence de bohémiens, habitent depuis de longues années déjà, avec leurs deux enfants en bas âge, au bois de la Bastide, dans une sorte de cabane ouverte à tous les vents.

Ce singulier ménage vient de perdre l'un de ses pauvres petits, la jeune Léonie, âgée d'un an. Cette malheureuse fillette a succombé à la faim, au froid et au manque de soins.

A la suite des pluies diluviennes de ces jours derniers, la hutte informe et mal close, dans laquelle croupissait cette famille, vient d'être, *en effet, complètement inondée* d'eau. C'est dans ce cloaque infect que le cadavre de la petite Léonie a été retrouvé par le commissaire de police du deuxième arrondissement.

La responsabilité de ces parents dénaturés est fort lourde en cette circonstance, et l'indignation publique provoquée par le trépas de la jeune Léonie Jouhannaud est des plus compréhensibles.

DANS LA RÉGION

LES TAXES DE REMPLACEMENT A LILLE

La commission des octrois a examiné hier le projet de loi tendant à autoriser la ville de Lille à percevoir des taxes directes pour compenser le dégrèvement obligatoire des boissons hygiéniques ; 2° à proroger des surtaxes d'octroi sur l'alcool, les vins et cidres.

La commission a adopté la première partie de ce projet mais s'est montrée hostile à la prorogation des surtaxes d'octrois sur les vins et cidres.

Elle demandera à la Chambre de disjoindre cette question du projet.

GRAVE ACCIDENT A LILLE

Un homme sous un car

Hier soir, vers 7 heures 15, arrivait de Fives, à la hauteur de la porte de Tournai, le car G, numéro 197, conduit par le cocher Lemaire.

A ce même moment, se trouvaient sous la porte MM. Chantry Hubert, né à Tournai le 3 septembre 1858, mécanicien, demeurant à Houplines, rue d'Hespel, et Magré Constant, 43 ans, tisserand, demeurant à Lille, rue Malsence, 41. Ce dernier essayait de faire sortir des rails son compagnon qui, malgré le danger imminent, s'obstinait à rester dans la voie du tramway. Il le tirait par le bras.

Le car arrivant, le renversa. Une des roues lui passa sur les jambes.

Le cocher, en s'apercevant de l'accident, avait arrêté ses chevaux.

L'agent Pronier, qui était sur le car et se rendait à Lille pour prendre son service de nuit, descendit.

Aidé de M. Magré, de M. Zangel Frédéric, 21 ans, facteur d'orgues, demeurant rue de Gand, 14, et du brigadier d'octroi Sauvage, il se mit en devoir de sortir la victime de sa *critique situation.*

La roue portait en plein sur l'une des jambes. Il fallut soulever le car pour arriver à dégager M. Chantry.

On n'avait pas de médecin sous la main. La voiture de place numéro 158, du cocher Oscar Delbraye, fut réquisitionnée, et M. Chantry fut transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

A son arrivée, il fut visité par l'interne de service, M. Vancourt, qui l'admit d'urgence, vu l'état assez grave des blessures.

M. Hubert Chantry a une fracture de la jambe gauche, au-dessus de la cheville, et une entorse au pied gauche.

Il est marié et père de trois enfants.

Une mort mystérieuse

A LAMBERSART

Le cachet qui avait été saisi chez les époux Herbaut-Durand après la mort mystérieuse de Mme Herbaut a été examiné. C'est bien de l'antipyrine qu'il contenait.

Le corps de Mme Herbaut repose toujours sur son lit de mort. Aucune décision n'a encore été prise par le parquet au sujet de l'inhumation ou de l'autopsie du cadavre. Mais aucun juge d'instruction n'a été commis pour suivre cette affaire.

La gendarmerie a fait une enquête et aurait transmis son rapport au parquet.

Celui-ci attend pour prendre une détermination que M. le docteur Martin, qui a visité Mme Herbaut, dise sur quelles apparences il s'est basé pour refuser le permis d'inhumer. Un rapport lui a été demandé dans ce sens.

Il paraît qu'à la suite de mort par empoisonnement le corps se décompose très rapidement ou présente, tout au moins, des traces suspectes.

Le corps de Mme Herbaut a l'aspect d'un cadavre ordinaire. C'est au médecin, meilleur appréciateur, à se prononcer. Il le fera sans doute aujourd'hui en déposant son rapport.

Si nous sommes bien informé, ce rapport serait la confirmation pure et simple des *premières constatations* du docteur Martin.

Mme Herbaut n'a pas dû succomber à la suite d'une affection cardiaque ou d'une congestion. A quatre heures, elle a pris le cachet d'antipyrine ; à *6 heures* 15, elle était morte. Le corps aurait pour le praticien une apparence symptomatique. Ce décès est étrange.

On dit que Mme Herbaut, après avoir pris le cachet d'antipyrine, aurait absorbé un breuvage.

Comme ses enfants s'empressaient autour d'elle, un peu avant sa mort, elle leur dit :

— « Je souffre dans tous les membres ».

Il reste donc à attendre l'envoi au parquet du rapport du docteur Martin.

Une femme brulée vive

A LENS

Hier, vers une heure et demie de l'après-midi, Mme Boidin, cabaretière rue du Bois, à la cité de la fosse numéro 8 des mines de Lens, commit l'imprudence, pour activer son feu, de jeter du pétrole dans le poêle.

Le bidon renfermant le liquide fit explosion et une flambée communiqua le feu aux vêtements de la malheureuse cabaretière laquelle, affolée, se sauva chez ses voisins.

Courageusement la dame Couteau, sa voisine, non sans se brûler fortement aux mains arracha les vêtement enflammés de Mme Boidin.

Le docteur Brulant, appelé en toute hâte, prodigua ses soins à cette dernière qui a le corps couvert de profondes brûlures et dont les cheveux sont entièrement brûlés.

L'état de la victime est très grave.

Chronique Electorale

2e CIRCONSCRIPTION DE VALENCIENNES

Chaque dimanche nous ramène, décidément, un exode électoral des cléricaux parmi les bourgs et villages de la circonscription.

Déjà, les deux premières fournées de « réunions » ont presque épuisé la liste des communes dévolues au zèle de M. le comte de Poncheville... et à ses apôtres.

On se demande avec stupeur ce que ces gens-là vont pouvoir faire, maintenant, et comment ils apaiseront le prurit lingual qui les dévore !

Ils auront, il est vrai, la ressource de dire, comme la chanson, « Nous recommencerons, et ron ron, ron. »

A moins que leur dévouement à la cause ne les transporte dans les deux autres champs d'action de MM. Dervaux et Caulliet, ces Messieurs, plus généreux que bavards, ayant préféré jusqu'alors de solder les bons et loyaux services de polémistes aussi distingués qu'exotiques...

Nous n'étonnerons pas nos lecteurs en leur disant que le carême prêché par M. le comte et ses tenants, n'est pas accessible aux profanes.

Dans ces conditions, il devient difficile de préciser par combien d'électeurs la candidature papale est ainsi régulièrement « acclamée ».

Les chiffres donnés par l'organe officiel sont d'ailleurs la chose du monde la plus désopilante, car en totalisant simplement ceux des 12 ou 15 réunions faites, on arriverait presque à égaler le nombre des électeurs inscrits.

Citons un exemple :

La caravane sacrée s'est transportée dimanche à Beuvrages, où « plus de 100 électeurs » étaient réunis salle Thiéry, et ont levé la main en faveur du candidat clérical.

Or, NEUF électeurs seulement de Beuvrages ont été reconnus dans l'assistance, en compagnie de quelques janissaires échappés du Fort Chabrol, de Valenciennes — 0 fr. 50, aller et retour.

La multiplication des mains, voilà un miracle qui manqua à l'Evangile.

1re CIRCONSCRIPTION DE DOUAI

Réunion publique à Lauwin-Planque

Samedi 29 mars, à 7 heures du soir, réunion publique électorale, avec le concours des citoyens GONIAUX, candidat, Dr DESMONS, ESCOFFIER, Maurice MONIER.

A DUNKERQUE

On nous écrit de Dunkerque :

Pédibus vient d'en conter une bien bonne, dans ses *Douaisiennes*, sur l'extraordinaire sous-préfet *dont son arrondissement est doué, sous notre débonnaire* gouvernement *de défense et d'action* républicaines. Ce fonctionnaire a pu pendant dix mois tenir en échec les républicains de Cantin au profit d'un maire ultra-réac, d'un agent électoral de même farine et d'un vieux bonapartiste.

Tout cela sans que le Préfet intervienne ; peut-être même sans qu'il en sache rien.

Dimanche dernier je causais avec un personnage officiel de l'arrondissement d'Avesnes.

Il m'affirmait sur tous les tons le parfait et sincère républicanisme de M. Vincent ; il avait réponse à toutes mes objections et aux faits par trop précis que j'avançais il m'opposait imperturbablement « certainement le Préfet n'en sait rien ! »

Soit ! *eh bien,* voici un pendant à l'histoire Pédibus. Dans l'un de nos cercles dunkerquois, le sous-préfet s'entretient avec des habitués. La conversation roule sur les élections ; on parle de notre «éminent homme d'Etat.»

Un de nos amis analyse les votes tous réactionnaires, de notre étrange député ; il montre son attitude haineusement hostile au gouvernement républicain, son alliance ouverte avec tous les pires ennemis de nos institutions ; il conclut en demandant l'avis du sous-préfet.

Oh ! ne croyez pas que celui-ci ait éprouvé le moindre embarras. « Bast ! répondit-il, c'est une bourrasque. Laissez passer la tourmente, *nous reprendrons ensuite* l'action républicaine.»

Que vous en semble ? Que voilà certes un fonctionnaire de la République qui mérite bien l'argent que Marianne lui sert ; n'est-il pas bien venu à se plaindre si son avancement est trop lent !

Voilà pourtant les agents d'un ministère d'*action* et de *défense !* Le candidat réactionnaire que le *Maritime* devait présenter et soutenir, est rentré fort tranquillement dans la coulisse, il motive *franchement sa retraite : «Pourquoi, dit-il, opposerions-nous* un candidat à M. Guillain. N'a-t-il pas voté absolument comme j'aurais pu voter moi-même ? »

Et, M. le sous-préfet remet à demain de *reprendre* l'action républicaine.... Parmi tous les anciens dirigeants de la politique républicaine de Dunkerque, quels sont ceux qui le suivraient ? Ne serait-il pas curieux et fort intéressant de le savoir ?

Personne ne voudra admettre qu'il soit au pouvoir même de Guillain, de transformer notre vieille organisation républicaine en une triste foire aux consciences.

LES VINGT.

La candidature Cadot

On nous écrit :

« Dans une réunion de militants républicains, socialistes des principales communes des cantons d'Houdain et de Béthune à laquelle assistait le citoyen Lamendin, la candidature du citoyen Cadot de Bruay, a été acclamée malgré une très vive opposition de sa part.

Il s'est définitivement décidé lundi à Béthune à porter le drapeau des républicains radicaux, socialistes de la circonscription de Béthune-Houdain, aux élections législatives prochaines.

ÉCHOS

— Guillaume Liebknecht, le plus jeune fils de l'ancien chef du socialisme allemand, vient d'obtenir de la Faculté de philosophie de Berlin, le grade de docteur magna cum laude. *Il avait choisi comme sujet de thèse :* L'Histoire de la théorie de la Valeur en Angleterre. *Le jeune Liebknecht, né en 1877, et qui porte le prénom de son père, en a hérité l'énergie révolutionnaire.*

— Le flibustier anglais Cecil Rhodes, dont nous avons annoncé la mort hier, laisse une fortune évaluée à trois cent soixante millions de francs ! On peut juger par-là de la valeur morale du personnage. Il n'est sûrement pas mort étouffé par les scrupules.

— Une dépêche de Newcastle à la Saint-James Gazette *dit que M. Duke, le Napoléon américain du tabac, qui a porté la guerre chez les Anglais, est en pourparlers avec le gouvernement français pour la reprise du monopole des tabacs par un syndicat américain qui offrirait au gouvernement des bénéfices bien supérieurs à ceux qu'il en retire actuellement. Le syndicat déposerait une somme garantissant cette plus-value pour cinq ans d'avance.*

— On annonce la mort de M. Bougeat, sénateur de Tarn-et-Garonne.

— M. Méline prononcera dimanche prochain, à Remiremont, un grand discours dans lequel il exposera le programme républicain progressiste.

— Dans une lettre publiée par les Tablettes des Deux-Charentes, *l'amiral Rieunier, député républicain progressiste de Rochefort, déclare qu'il ne se représentera pas dans cet arrondissement. Il sera candidat dans la 2e circonscription de Lannion, contre M. Le Troadec, député républicain.*

— Une note Havas dément le bruit suivant lequel tous les officiers de marine japonais, habitant actuellement la France, auraient été rappelés dans leur pays.

— Par décrets sont rendues applicables en Algérie les dispositions concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels, les mesures de protection spéciales à l'égard des enfants, des filles mineures et des femmes et les conditions du travail dans les marchés de travaux publics.

— Hier, M. Emile Berteaux, député libéral de Charleroi et ancien bourgmestre de Gosselies, qui passait sur le boulevard Botanique, à Bruxelles, a été renversé, près du point terminus de la ligne, par un tramway électrique, descendant la pente du boulevard. Son état est très grave.

— Le tribunal correctionnel de Strasbourg vient de condamner 26 jeunes gens, originaires de Strasbourg, chacun à 600 marks d'amende ou, en cas de non paiement, à quarante jours de prison, pour s'être soustraits par l'émigration à l'obligation du service militaire.

Tribune Socialiste

PARTI SOCIALISTE FRANÇAIS

CONSEIL FÉDÉRAL

A la suite de la réunion des délégués des syndicats miniers, demain samedi, à 5 heures du soir, aura lieu une réunion du Conseil Fédéral du Parti Socialiste Français (Nord et Pas-de-Calais).

Les candidats et les secrétaires des comités électoraux son tinvités à y assister.

Ordre du jour : **Organisation des conférences en vue des élections législatives.**

Présence indispensable.

Dernière Heure

Commission du Budget

Paris, 27 mars. — La commission du budget s'est réunie ce soir pour examiner le budget, retour du Sénat.

Elle a accepté en grande partie les modifications faites par le Sénat, notamment en ce qui concerne la suppression des crédits relatifs au vin du soldat et à l'augmentation de sa ration de viande.

Elle a accepté également la suppression de la création d'une direction de l'Etat-major général, mais M. Berteaux annonce qu'il reprendra cette question à titre personnel.

En ce qui concerne la loi des finances, la commission a accepté : 1° Le texte du Sénat sur les successions. 2° La disjonction de la taxe des pétroles. 3° L'amendement limitant la détaxe postale aux journaux qui font eux-mêmes le tri par bureaux. 4° La disjonction de la mesure adoptée par la Chambre, assimilant aux soutiens de famille les fils naturels non reconnus et les fils de femmes divorcées.

La commission a accepté également les décisions du Sénat sur le pourcentage des instituteurs, celles de la laïcisation des écoles et la limitation du personnel des administrations centrales.

La commission a repris la solution du Sénat en ce qui concerne l'amortissement de l'emprunt de Chine.

La commission a accepté les décisions du Sénat sur l'article complémentaire de la loi sur les boissons qui débarrassent les débitants des campagnes de l'acquit à caution pour les vins et les cidres.

D'autre part, en ce qui concerne la contribution personnelle mobilière, la commission a limité le dégrèvement à 125 fr. à ceux qui sont surchargés de 5 %.

Sur la question des affiches tricolores, la commission a introduit dans la loi des finances une disposition ainsi conçue :

« Pour toutes les affiches revêtant un caractère électoral, la combinaison des trois couleurs, bleu, blanc, rouge est interdite. »

En somme, l'interdiction des affiches tricolores est rétablie, au moins pour les affiches électorales.

La commission a consacré la suite de la séance, qui s'est prolongée fort avant dans la nuit, à l'audition du ministre des finances et du directeur des mouvements des fonds sur l'équilibre du budget.

Le rapporteur général déposera son rapport au début de la séance de demain matin.

La discussion pourra donc commencer demain.

L'AVANCEMENT DES INSTITUTEURS

A propos du pourcentage, dont s'est occupée la commission du budget donnons quelques explications sur le vote du Sénat, qu'on a vu plus haut.

Le ministre de l'instruction publique promettant de déposer un projet de loi sur la question du pourcentage des instituteurs, afin d'établir un nouveau mode d'avancement, les amendements sur l'article 76 (texte de la Chambre) ont été retirés et l'article a été adopté, bien qu'il eût été disjoint par la commission.

Arrestation d'un Curé

Nancy, 27 mars. — Le parquet de Nancy vient de faire arrêter le curé de Letrycourt, sous l'inculpation d'attentats à la pudeur sur des fillettes qui fréquentaient son catéchisme.

L'accusé est âgé de 45 ans. Il a fait des aveux complets.

Avant d'être conduit à la prison, on lui fit recouvrir des habits civils. La foule l'a hué.

La guerre Sud-Africaine

Les chefs de l'opposition anglaise

A PARIS

Paris, 27 mars. — Lord Rosebery, l'ancien président du Conseil et le successeur probable de lord Salisbury, sir Henry Campbell Bannermann, le leader de l'opposition britannique, lord Chalsea, lord Halsbury et lord Devonshire sont arrivés à midi à la gare du Nord.

Le voyage en France de ces hautes personnalités politiques se rapporte certainement aux négociations de paix actuellement engagées au Cap.

Lord Rosebery est descendu à l'hôtel Bristol.

Interview de lord Rosebery

IMPORTANTES DÉCLARATIONS

Nous avons réussi, malgré la consigne rigoureuse et formelle, à interviewer lord Rosebery, à une heure et demie, au moment où ce dernier rentrait à l'hôtel.

Tout d'abord il se refuse à nous faire une déclaration quelconque ; mais comme nous insistons sur l'importance de ses dernières déclarations, très vivement commentées en France, il sourit aimablement et nous dit :

— Une dépêche particulière est venue m'apprendre la mort de Cecil Rhodes. C'est, à n'en pas douter, l'évènement le plus important de la politique anglaise dans ces dernières années.

M. Chamberlain ne fut qu'un instrument dans les mains de M. Cecil Rhodes : ce dernier disparu, *que va devenir le député de Birmingham ?*

L'opinion anglaise en a assez d'une politique basée uniquement sur la force, qui n'a su nous créer en Europe que des inimitiés et qui nous a jetés dans un conflit où sont morts les meilleurs de nos enfants. Une crise ministérielle aurait lieu en ce moment qu'il n'y aurait pas lieu de s'en étonner.

Toutefois il est possible que, en raison du couronnement, le roi Edouard VII prévienne cette crise en terminant immédiatement la guerre sud-africaine et en orientant la politique anglaise dans de nouvelles voies plus conformes à la justice et au droit des gens. »

Telles sont les importantes déclarations que lord Rosebery a bien voulu nous faire et dont la signification n'échappera à personne.

Le Congrès des Syndicats jaunes

Paris, 27 mars. — Ainsi que nous le disons plus haut, le premier congrès des *Jaunes* — c'est-à-dire des ouvriers traîtres à leur classe — s'est ouvert aujourd'hui.

Les délégués des syndicats jaunes du Nord avaient formé le projet de se rendre de la gare au local du congrès, à Saint-Mandé, précédés de leurs bannières jaunes, mais dans la crainte d'être conspués par les travailleurs parisiens, ces serins ont renoncé à leur dessein.

PREMIÈRE SÉANCE

La première séance a eu lieu à 10 heures, sous la présidence de M. Burtin, président du syndicat jaune de Montceau, assisté de M. Ducornez, des mines d'Anzin, et de M. *Jooris*, de Lille.

M. Lanoir, le grand agent patronal, dit la satisfaction que lui procure la vue des délégués des premiers groupements qui ont lutté contre les organisations collectivistes : « Ces trois jours de congrès, dit-il, sont jours de grande bataille, et c'est pour décider de la victoire que nous nous trouvons réunis. »

Il s'agit, en effet, explique l'orateur, non plus pour les Jaunes de France « de combattre les idées destructives de leurs adversaires, mais de définir, de préciser les leurs et de jeter dans le domaine public leur programme ouvrier d'action sociale ». Et il convie les délégués à aborder aussitôt la discussion de l'ordre du jour. Mais, auparavant, il convient de vérifier les pouvoirs.

On procède à l'appel nominal des délégués. Nous apprenons ainsi que sont représentés à ce congrès les syndicats jaunes des mineurs de Valenciennes, d'Abscon, de Bruay d'Anzin, de St-Waast, de Vicq, etc. ; les syndicats jaunes de métallurgistes d'Anzin, du Vieux-Condé, des forges d'Adour, de la Compagnie du Métropolitain, de la Traction mécanique, l'Union syndicale des cochers de fiacre de la Seine, des syndicats jaunes de tisseurs de Tourcoing et de Roubaix, etc.

317 syndicats jaunes sont représentés.

Après la vérification des pouvoirs, l'assemblée décide, presque sans discussion que les questions de l'Internationalisme, du Collectivisme, de la loi militaire seraient supprimées de l'ordre du jour et qu'aucune question politique ne serait discutée au cours du congrès.

On procède ensuite à la nomination des commissions chargées du rapport sur les questions du programme et l'on décide que deux séances auront lieu journellement, une le matin à 8 heures et demie, l'autre, l'après-midi, à 1 heure et demie.

DEUXIEME SEANCE

Cet après-midi, M. LANOIR — encore lui — déclare sans rire qu'en général les patrons sont bons, généreux, dévoués à leurs ouvriers. Il annonce qu'un industriel, *ancien ouvrier, a fait don* de 16 hectares de terre pour la création d'un orphelinat des jaunes. On acclame ce généreux donateur, sans vouloir se rendre compte que ces seize hectares sont le fruit du travail de ses ouvriers.

LES CONDITIONS DU TRAVAIL

M. DEXEL, délégué de Tourcoing, déclare ensuite que lorsque la loi de 11 heures fut appliquée le 1er avril 1900, il y eut des grèves parce que la diminution des heures de travail avait amené une diminution de salaire. Nombre d'industriels ont remanié leur tarif de manière à ce que les ouvriers puissent gagner en 11 heures un salaire égal à ce qu'ils gagnaient sur la production de 11 heures 1/2, laissant aux ouvriers le soin de rattraper la différence d'une demi-heure par le regain de la production. Mais cette tension et cette continuité d'efforts n'a pu tenir, la production a diminué peu à peu et a été ramenée à la production moyenne proportionnelle au nombre d'heures. Cette diminution de production à des tarifs remaniés a augmenté les frais généraux et le prix de revient des matières fabriquées, rend la lutte impossible contre la concurrence étrangère.

Depuis l'application de la loi de 11 heures, le travail a toujours diminué dans l'industrie du Nord. A Tourcoing, plusieurs usines se sont arrêtées. Dans les tissages, la moitié des métiers chôment et quand un ouvrier ne travaille que sur un métier, il gagne à peine de quoi vivre. Les industriels de nos centres manufacturiers sont allés établir leurs usines de l'autre côté de la frontière où quatorze étaient en construction l'an dernier et nos métiers à tisser passent en Belgique : c'est là une concurrence terrible pour le travailleur français. Etant donné le déplacement, quelques fabriques installées de l'autre côté de la frontière emploient des Belges qui ne sont pas soumis à la loi, au détriment des ouvriers français qui deviendront, par la force même des choses, les manœuvres des ouvriers étrangers.

Pour ces motifs, les syndicats unis des industries fédérales de tissage et de filature demandent :

1° De surseoir au 1er avril prochain à l'application de la loi du 31 mars 1900 en ce qui concerne la réduction de la journée de travail à 10 heures 1/2, jusqu'à *ce qu'il soit intervenu une entente* internationale entre toutes les puissances d'Europe pour ne pas obliger notre industrie à partir pour l'étranger ;

2° A fixer un taux indistinctement pour tous les travailleurs à 11 heures, de façon à garantir l'apprentissage contre l'invasion des ouvriers étrangers.

M. LECLERC, délégué de Lille, se plaint de la surproduction qui produit un malaise général dont souffre l'industrie. Il faut, dit-il, réduire les heures de travail pour réduire la surproduction dont souffrent tous les ouvriers. Depuis dix ans on réclame l'institution des conseils du travail entre patrons et ouvriers pour réglementer la production. Quand il y a surproduction, il y a des bras inoccupés. Il vaut mieux choisir entre une diminution de salaire avec diminution de travail que la surproduction qui est nuisible aux patrons et aux ouvriers, nuisible aux intérêts de tout le monde.

M. DEXEL, de Tourcoing, répondant à cet argument, déclare que la réduction de la production occasionnera l'augmentation du prix de revient des matières premières et éloignera davantage l'étranger de nos marchés. Il réclame de la législation une loi pour la suppression de l'agiotage sur les matières premières.

M. LENOIR, tout en se défendant — le bon apôtre — de vouloir défendre les intérêts des patrons qui sont assez forts pour se défendre eux-mêmes, se prononce contre l'intervention légale. Il dépose la proposition suivante dont les paragraphes sont adoptés sans opposition.

Les membres du congrès sont partisans de règlement des heures du travail, afin de diminuer la surproduction et de sauvegarder les intérêts des ouvriers. Mais ils réprouvent le principe d'une réglementation uniforme pour toute la France et pour toutes les corporations, sans toutefois fixer les conditions du travail.

LES CONSEILS DU TRAVAIL

Le congrès vote la proposition suivante, élaborée par la Bourse du travail indépendante — lisez patronale :

Les membres du congrès se déclarent partisans de la constitution de conseils du travail, œuvre de l'organisation des pouvoirs, dans une démocratie consciente, mais protestent contre l'institution telle que l'a conçue le Ministre actuel du commerce, car cela n'est qu'un objet de tyrannie de l'élément collectiviste contre la grande majorité du travailleur.

L'INSAISISSABILITÉ DES SALAIRES

Une discussion s'engage entre MM. Delcourt-Hailliot, de Lille, et M. Lanoir, au sujet de l'insaisissabilité des salaires.

M. Delcourt-Hailliot est partisan de l'insaisissabilité.

M. Lanoir craint qu'elle n'entraîne la suppression de tout crédit.

Le *Congrès finit par voter la proposition* Delcourt-Hailliot, amenuée par M. Lanoir et dont voici le texte :

Les salaires des ouvriers gagnant moins de 2400 francs sont déclaré insaisissables. Les ouvriers pourront céder volontairement aux fournisseurs. Les choses nécessaires à l'entretien et à la vie, un dixième de ce salaire.

— LES CAISSES DE RETRAITES

Le congrès discute enfin le projet du gouvernement sur les caisses de retraites ouvrières.

M. Lanoir — toujours lui — déclare qu'une loi instituant une caisse de retraites ouvrières est absolument nécessaire, mais il repousse le projet du gouvernement.

Le grand homme expose un projet sorti de sa cervelle de serin et les autres serins qui l'entourent, ravis de trouver tant d'esprit inventif chez l'un de leur congénère, battent des ailes à l'unisson.

Puis, tous les serins prennent leur vol et la comédie est finie pour aujourd'hui.

FEUILLETON DU 29 MARS. — N° 78

Les Trois Mousquetaires

par

Alexandre DUMAS

XXXVI

Rêve de vengeance

— Faites entrer, dit milady d'une voix brève mais si perçante que d'Artagnan l'entendit de l'antichambre.

On l'introduisit.

— Je n'y suis pour personne, dit milady; entendez-vous ? pour personne.

Le laquais sortit.

D'Artagnan jeta un regard curieux sur milady; elle était pâle et avait les yeux fatigués, soit par les larmes, soit par l'insomnie. On avait avec intention diminué le nombre habituel des lumières, et cependant la jeune femme ne pouvait arriver à cacher les traces de la fièvre qui l'avait dévorée durant deux jours.

D'Artagnan s'approcha d'elle avec sa galanterie ordinaire; elle fit alors un suprême effort pour le recevoir, mais jamais physionomie plus bouleversée ne démentit sourire plus aimable.

Aux questions que d'Artagnan lui fit sur sa santé :

—Mauvaise, répondit-elle, très mauvaise.

—Mais alors, dit d'Artagnan, je suis indiscret, vous avez besoin de repos sans doute et je vais me retirer.

—Non pas, dit milady; au contraire, restez, monsieur d'Artagnan, votre aimable compagnie me distraira.

—Oh! oh! pensa d'Artagnan, elle n'a jamais été si charmante, défions-nous.

Milady prit l'air le plus affectueux qu'elle put prendre, et donna tout l'éclat possible à sa conversation. En même temps cette fièvre qui l'avait abandonnée un instant revenait rendre l'éclat à ses yeux, le coloris à ses joues, le carmin à ses lèvres. D'Artagnan retrouva la Circé qui l'avait déjà enveloppé de ses enchantements. Son amour, qu'il croyait éteint et qui n'était qu'assoupi, se réveilla dans son cœur. Milady sourit et d'Artagnan sentait qu'il se damnerait pour ce sourire.

Il y eut un moment où il sentit quelque chose comme un remords.

Peu à peu milady devint plus communicative. Elle demanda à d'Artagnan s'il avait une maîtresse.

— Hélas! dit d'Artagnan de l'air le plus sentimental qu'il put prendre, pouvez-vous être assez cruelle pour me faire une pareille question, à moi qui, depuis que je vous ai vue, ne respire et ne soupire que par vous et pour vous !

Milady sourit d'un étrange sourire.

— Ainsi vous m'aimez ? dit-elle.

— Ai-je besoin de vous le dire, et ne vous en êtes-vous point aperçue ?

— Si fait; mais vous le savez, plus les cœurs sont fiers, plus ils sont difficiles à prendre.

— Oh ! les difficultés ne m'effrayent pas, dit d'Artagnan; il n'y a que les impossibilités qui m'épouvantent.

— Rien n'est impossible, dit milady, à un véritable amour.

— Rien, madame ?

— Rien, reprit milady.

— Diable! reprit d'Artagnan à part lui, la note est changée. Deviendrait-elle amoureuse de moi, par hasard, la capricieuse, et serait-elle disposée à me donner à moi-même quelque autre saphir pareil à celui qu'elle m'a donné pour de Wardes ?

D'Artagnan rapprocha vivement son siège de celui de milady.

— Veyons, dit-elle, que feriez-vous bien pour prouver cet amour dont vous parlez ?

— Tout ce qu'on exigerait de moi. Qu'on ordonne, et je suis prêt.

— A tout ?

— A tout! s'écria d'Artagnan qui savait d'avance qu'il n'avait pas grand'chose à risquer en s'engageant ainsi.

— Eh bien! causons un peu, dit à son tour milady en rapprochant son fauteuil de la chaise de d'Artagnan.

— Je vous écoute, madame, dit celui-ci.

Milady resta un instant soucieuse et comme indécise, puis paraissant prendre une résolution :

— J'ai un ennemi, dit-elle.

— Vous, madame! s'écria d'Artagnan jouant la surprise; est-ce possible, mon Dieu? belle et bonne comme vous l'êtes!

— Un ennemi mortel.

— En vérité ?

Un ennemi qui m'a insultée si cruellement que c'est entre lui et moi une guerre à mort. Puis-je compter sur vous comme auxiliaire ?

D'Artagnan comprit sur-le-champ où la vindicative créature en voulait venir.

— Vous le pouvez, madame, dit-il avec emphase, mon bras et ma vie vous appartiennent comme mon amour.

— Alors, dit milady, puisque vous êtes aussi généreux qu'amoureux...

Elle s'arrêta.

— Eh bien ? demanda d'Artagnan.

— Eh bien! reprit milady après un moment de silence, cessez dès aujourd'hui de parler d'impossibilités.

— Ne m'accablez pas de mon bonheur! s'écria d'Artagnan en se précipitant à genoux et en couvrant de baisers les mains qu'on lui abandonnait.

— Venge-moi de cet infâme de Wardes, disait milady entre ses dents, et je saurai bien me débarrasser de toi ensuite, double sot, lame d'épée vivante!

— Tombe volontairement entre mes bras après m'avoir raillé si effrontément, hypocrite et dangereuse femme, disait d'Artagnan à part lui, *et ensuite je rirai* de toi avec celui que tu veux tuer par ma main.

D'Artagnan releva la tête.

— Je suis prêt, dit-il.

— Vous m'avez donc comprise, cher monsieur d'Artagnan ? dit milady.

— Je devinerais un de vos regards.

— Ainsi vous emploieriez pour moi votre bras, qui s'est déjà acquis tant de renommée ?

— A l'instant même.

— Mais, moi, dit milady, comment payerai-je un pareil service ? je connais les amoureux, ce sont des gens qui ne font rien pour rien.

— Vous savez la seule réponse que je désire, dit d'Artagnan, la seule qui soit digne de vous et de moi!

Et il l'attira doucement vers lui.

Elle résista à peine.

— Intéressé! dit-elle en souriant.

— *Ah ! s'écria d'Artagnan* véritablement emporté par la passion que cette femme avait le don d'allumer dans son cœur, ah ! c'est que mon bonheur me paraît invraisemblable, et qu'ayant toujours peur de le voir s'envoler comme un rêve, j'ai hâte d'en faire une réalité.

— Eh bien! méritez donc ce prétendu bonheur.

— Je suis à vos ordres, dit d'Artagnan.

— Bien sûr ? fit milady avec un dernier doute.

— Nommez-moi l'infâme qui a pu faire pleurer vos beaux yeux.

— *Qui vous dit que j'ai pleuré ?* dit-elle.

— Il me semblait...

— Les femmes comme moi ne pleurent pas, dit milady.

— Tant mieux! Voyons, dites-moi comment il s'appelle.

— Songez que son nom c'est tout mon secret.

— Il faut cependant que je sache son nom.

— Oui, il le faut : voyez si j'ai confiance en vous !

— Vous me comblez de joie. Comment s'appelle-t-il ?

— Vous le connaissez.

—Vraiment ?

— Oui.

— Ce n'est pas un de mes amis? reprit d'Artagnan en jouant l'hésitation pour faire croire à son ignorance.

— Si c'était un de vos amis, vous hésiteriez donc ? s'écria milady, et un éclair de menace passa dans ses yeux.

— Non, fût-ce mon frère! s'écria d'Artagnan comme emporté par l'enthousiasme.

Notre Gascon s'avançait sans risque; car il savait où il allait.

— J'aime votre dévouement, dit milady.

— Hélas! n'aimez-vous que cela en moi ? demanda d'Artagnan.

— Je vous aime aussi, vous, dit-elle en lui prenant la main.

Et l'ardente pression fit frissonner d'Artagnan, comme si, par le toucher, cette fièvre qui gagnait milady le gagnait lui-même.

— Vous m'aimez, vous! s'écria-t-il. Oh! si cela était, ce serait à en perdre la raison.

Et il l'enveloppa de ses deux bras; elle n'essaya point d'écarter ses lèvres de son baiser, seulement elle ne le lui rendit pas.

Ses lèvres étaient froides : il sembla à d'Artagnan qu'il venait d'embrasser une statue.

Il n'en était pas moins ivre de joie, électrisé d'amour; il croyait presque à la tendresse de milady; il croyait presque au *crime* de de Wardes. Si de Wardes eût été en ce moment sous sa main, il l'eût tué.

Milady saisit l'occasion.

— Il s'appelle... dit-elle à son tour.

— De Wardes, je le sais! s'écria d'Artagnan.

— Et comment le savez-vous ? demanda milady en lui saisissant les deux mains et en essayant de lire par ses yeux jusqu'au fond de son âme.

D'Artagnan sentit qu'il s'était laissé emporter, et qu'il avait fait une faute.

— Dites, dites, mais dites donc! répétait milady, comment le savez-vous ?

— Comment je le sais ? dit d'Artagnan.

— Oui.

— Je le sais, parce que, hier, de Wardes, dans un salon où j'étais, a montré une bague qu'il a dit tenir de vous.

— Le misérable! s'écria milady.

L'épithète, comme on le comprend bien, retentit jusqu'au fond du cœur de d'Artagnan.

— Eh bien ? continua-t-elle.

— Eh bien ! je me vengerai de ce misérable, reprit d'Artagnan en se donnant des airs de don Japhet d'Arménie.

— Merci, mon brave ami! s'écria milady; et quand serai-je vengée ?

— Demain, tout de suite, quand vous voudrez.

Milady allait s'écrier : — Tout de suite ; mais elle réfléchit qu'une pareille précipitation serait peu gracieuse pour d'Atagnan.

D'ailleurs, elle avait mille précautions à prendre, mille conseils à donner à son défenseur, pour qu'il évitât les explications devant témoins avec le comte. Tout cela se trouvait prévu par un mot de d'Artagnan.

(A suivre.)